

Nous avons choisi le système de dégrèvement fiscal par opposition à celui de déduction de l'impôt sur le revenu parce qu'à notre avis, ce système est plus équitable et qu'il ne touche pas à l'assiette fiscale. Là encore, il y avait des divergences d'opinions entre la Commission Barbeau et le comité spécial. La Commission Barbeau recommandait le dégrèvement fiscal, tandis que le comité spécial recommandait la déduction d'impôt. Après avoir pesé le pour et le contre, nous avons pensé que pour être juste envers tous les contribuables et parce que cela convenait mieux à notre régime politique, il valait mieux employer la méthode du dégrèvement fiscal.

Ce sont là les principaux articles du bill, je pense. Là où nous nous sommes écartés des recommandations de la Commission ou de comité, je fournirai volontiers plus de détails dans le dernier discours que je prononcerai à l'étape de la deuxième lecture ou au comité. Mais les principes du bill, j'en suis certain, notamment le principe de la divulgation, applicable pour la première fois aux partis enregistrés, l'imposition d'un plafond aux dépenses d'élection des candidats et des partis politiques et, finalement, le soutien de l'activité politique grâce à des contributions directes de la trésorerie aux candidats admissibles et grâce aux stimulants fiscaux, recevront, du moins je l'espère, l'appui de la grande majorité.

Je m'excuse d'avoir été aussi long pour présenter le bill, mais j'estime qu'il est digne d'un certain intérêt et je ne voulais omettre aucun des points importants. Je pourrais ajouter que j'aborde la question sans parti pris, sachant très bien que chaque député est un expert en la matière. Et nous, les experts, à la Chambre des communes, détermineront finalement la forme de ce bill d'après ce qui, à mon sens, sont les connaissances supérieures et la grande expérience dans ce domaine des députés.

Des voix: Bravo!

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, j'ai été si impressionné par la défense très intéressante du bill par le ministre que je suis presque tenté de dire amen et de m'asseoir. Mais je résisterai quelques instants à cette tentation. Le ministre, en effet, est un expert parlementaire très plausible quand il le veut. Je dois dire que sa présentation m'a impressionné plus que le bill qu'il présente. En ce qui concerne toute la question des dépenses électorales, j'ai longtemps préconisé—et je pense que la plupart des députés l'ont préconisé aussi—des modifications. Il y a beaucoup à faire; c'est un aspect important de notre régime parlementaire.

• (2100)

Je crois que dans l'ensemble la Chambre est d'accord avec certains principes généraux récapitulés par le ministre. Il est juste et approprié que nous reconnaissions officiellement l'immense importance qu'ont les partis politiques dans le cadre de notre régime parlementaire. Il y a soixante ans, lord Bryce déclarait que les partis politiques sont plus anciens que la démocratie et que jamais un grand État représentatif n'a fonctionné sans eux. Il jugeait impossible qu'on puisse avoir la démocratie sans partis politiques. Il nous faut donc admettre qu'ils sont essentiels au fonctionnement de notre régime. Bien trop souvent on entend exprimer des insinuations sordides au sujet des partis politiques plutôt que la reconnaissance de la fonction démocratique essentielle sur laquelle ils s'appuient.

J'ai été infiniment touché par l'invitation du ministre à ne pas imaginer que la présentation du bill à ce moment-ci

avait quelque chose de sinistre. J'ai aussi pris note de son invitation à dire pourquoi la séparation des contributions en provenance de l'étranger, que le comité Barbeau avait recommandée, ne figurait pas dans le bill. Je n'aurais pas imaginé qu'à ce sombre moment des discussions parlementaires, une telle mise au point aurait été nécessaire ou qu'une telle invitation se serait imposée.

J'ai également remarqué que le ministre a déclaré qu'il aurait été très difficile de faire adopter la mesure au cours de tous ces nombreux mois, que même si elle avait été complètement rédigée, il aurait eu de la difficulté à la faire adopter. Je suppose que s'il n'avait jamais essayé, il n'aurait jamais pu prévoir la réaction du Parlement s'il l'avait présentée. J'ai l'impression qu'elle n'est en sa possession que depuis très peu de temps et qu'elle est un travail de découpage, c'est-à-dire que lorsque les recommandations du comité Barbeau ne plaisaient pas au ministre, il se servait du comité spécial. Je dois reconnaître que la synchronisation des deux ne me donne certainement pas l'impression du résultat d'études sérieuses et approfondies des mesures législatives. Je trouve une quantité de contradictions dans la fusion des suggestions du comité Barbeau avec celles formulées par notre excellent comité spécial. Je ne ferai donc pas de mauvais esprit, mais je me demande si on ne voulait pas à tout prix faire des prouesses avant un événement donné et les faire de façon qu'il soit impossible de procéder autrement.

La discussion dure depuis des années. La question des dépenses électorales est une histoire ennuyeuse parsemée d'intrigues louches et de méfiance. On a souvent demandé la réforme. Sir Robert Borden—il eut ce titre plus tard—prononça son premier discours en 1896 et il ne parla que des moyens peu édifiants par lesquels certains membres de l'autre parti avaient obtenu leur poste. Il fit très bien les choses. On était très malhonnête autrefois. Par exemple, un jour d'investiture, un certain shérif n'avait pas mentionné à son adversaire conservateur le lieu de la réunion et le pauvre était arrivé à la fin au milieu des acclamations des libéraux.

Je puis dire qu'on s'est rendu coupable de forfaits au sein du parti auquel j'appartiens. Nous n'avons jamais oublié le scandale du Pacifique, bien que nous n'ayons jamais pu, tout au long de l'histoire, devenir des maîtres dans ce domaine comme ce fut le cas pour l'autre vieux parti. Il ne m'appartient pas aujourd'hui d'opposer deux scandales de Beauharnois à un scandale du Pacifique; qu'il suffise de dire que la réforme s'impose.

Il faut quand même dire que pendant tout le temps où les Parlements ont abordé la question, nous avons réussi à mettre au point un excellent système parlementaire qui soutient bien la comparaison avec plusieurs États, de fait avec presque n'importe quel État. Nous avons une loi électorale qui se compare très favorablement à toutes celles que j'ai étudiées et j'en ai étudié un grand nombre. Nous avons remanié la loi électorale et en général, nous avons acquis la réputation que les élections qui ont lieu au Canada reflètent assez bien la volonté populaire. Nous ne pouvons juger la volonté populaire bien que nous puissions à l'occasion faire des commentaires à son sujet. Chose certaine, depuis que je suis à la Chambre et longtemps avant, nous avons toujours eu un directeur général des élections compétent et intègre. Je suis certain que nous sommes nombreux à partager cette opinion.